



Photo : Simon Girard

## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 22 AOÛT PROCHAIN Rencontre tenue en présentiel et diffusée sur le Web**

**Saint-Basile-le-Grand, le 11 août 2022** – Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra une séance ordinaire le lundi 22 août prochain à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista. Aucune réservation n'est nécessaire. Les portes ouvriront à 19 h.

Cet événement prévu par la Loi sur les cités et villes met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

### **Ne manquez pas la diffusion en ligne**

Vous ne pouvez être présent? La séance sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessible pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder à l'enregistrement en vous rendant au [villesblg.ca/seances](http://villesblg.ca/seances).

### **Accessibilité universelle**

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite rendre ses assemblées accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner la rencontre en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

### **Période de questions**

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Toute personne souhaitant transmettre ses questions au préalable est invitée à le faire par courriel à [greffe@villesblg.ca](mailto:greffe@villesblg.ca) **avant le jeudi 18 août, 23 h 55**.

Les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance, après la rencontre, pourront également les faire parvenir par courriel. Les membres du conseil municipal s'assureront d'y répondre au début d'une séance subséquente.

## **Documentation officielle**

Le projet d'ordre du jour sera disponible sur le site Web municipal le vendredi 19 août. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à la mairie.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communications  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8112 | [k.falcon@villesblg.ca](mailto:k.falcon@villesblg.ca)

### **Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)